

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°61 Juin 2012



Démocratie

Sommaire

Éditorial

Elections

- Présidentielle
- Législatives

Travaux

- Caserne des pompiers
- Parc ar Pellec, Krec'h Simon

Vie associative

- Fête des associations
- Comédie

Vie des îles

- Assemblée générale de l'AIP
- Festival des insulaires
- Journal des îles

Environnement

- Dépôts sauvages

Vie quotidienne

- SOS boîtes aux lettres
- Bruit, travaux de bricolage, tondeuse à gazon

Calendrier des manifestations

Information

- Site internet de la commune

Les oiseaux de l'archipel bréhatin

- Merle à plastron

Distinction

- Marie Jo Chombart de Lauwe

Diffusion de Bréhat Infos

Numéros utiles

Etat-civil

“ Les élections sont passées et les Bréhatins comme l'ensemble des Français se sont déplacés en grand nombre pour venir voter. Je profite de cet éditorial pour remercier tous ceux qui ont permis que les opérations de vote se déroulent dans de bonnes conditions. Sans eux pas de votes... et donc pas d'expression démocratique possible.

C'est justement un point essentiel concernant la démocratie locale sur lequel je souhaite revenir : l'autonomie de notre commune.

L'année 2011 avait été marquée par un acte politique important pour notre commune puisque le conseil municipal, réuni le 11 août 2011, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, avait donné un avis défavorable au projet préfectoral d'intégration de Bréhat au sein de la communauté de communes Paimpol-Goélo. Il y a près d'un an, il n'était pas du tout évident que cet avis ait une quelconque portée tant il apparaissait à beaucoup que « la messe était dite » et que toutes les communes allaient devoir, volontairement ou contraintes, rejoindre une communauté de communes. Et ce, même si le Premier ministre de l'époque avait déclaré le 17 mai 2011 « qu'il n'était pas question de marier les communes contre leur gré ».

Pourtant, l'Assemblée Nationale puis le Sénat ont adopté, en début d'année, dans les mêmes termes, un texte de loi qui exclut les mono communes insulaires de l'obligation de rattachement à une intercommunalité.

Je l'ai dit et écrit sous plusieurs formes, nous ne voulons pas rejoindre une intercommunalité géographique alors même que nous sommes membres de plusieurs structures de coopération intercommunale et ce depuis longtemps. Ce choix est un choix ancien, raisonné et qui a été réexaminé régulièrement par les conseils municipaux bréhatins successifs. Ce n'est pas un choix idéologique mais un choix pragmatique et de bon sens. L'adhésion à une communauté de communes, même la plus proche, ne nous apporterait pas

grand chose. Nous ne voulons pas être dilué au sein d'un grand ensemble dans lequel les particularités de notre île ne seraient pas prises en compte et, à l'inverse, seraient source de difficultés pour les autres communes.

Je suis d'autant plus heureux de ce résultat que je me suis personnellement beaucoup impliqué dans ce dossier allant jusqu'à exposer de vive voix, en son bureau, notre position, et celle de l'AIP, au directeur de cabinet du ministre chargé des Collectivités territoriales et le convaincre de la nécessité de prendre en compte la spécificité des communes insulaires. Cette démarche a contribué au vote que j'évoquais ci-dessus. La petite histoire retiendra, peut-être, que j'avais pu vérifier que le ministre de l'Intérieur avait été parfaitement mis au courant de ce dossier et de ma démarche puisqu'il me l'avait lui-même confirmé de vive voix en présence du préfet des Côtes d'Armor.

Je ne suis pas un familier des arcanes gouvernementales. La commune a pu bénéficier en la matière des conseils avisés et précieux d'un de nos concitoyens dont c'est le métier. Qu'il soit vivement remercié du temps et de l'énergie qu'il a consacrés bénévolement à cette cause importante pour la vie démocratique de notre commune et donc pour son avenir.

L'été est une période particulière pour nous tous : il annonce une période de repos...ou d'intense activité. Dans tous les cas, je ne formulerai qu'un souhait : **bon été à tous !**

Patrick Huet
Maire

Elections

Election présidentielle

	Premier tour 22 avril 2012		Deuxième tour 6 mai 2012	
Inscrits	451		452	
Votants	361	80,04%	382	84,51%
Exprimés	355	78,71%	367	81,19%
Candidats				
Joly	15	4,23%		
Le Pen	34	9,58%		
Sarkozy	145	40,85%	211	57,49%
Mélenchon	26	7,32%		
Poutou	6	1,69%		
Arthaud	1	0,28%		
Cheminade	1	0,28%		
Bayrou	34	9,58%		
Dupont-Aignan	5	1,41%		
Hollande	88	24,79%	156	42,51%

Elections législatives

		Premier tour 10 juin 2012		Deuxième tour 17 juin 2012	
Inscrits		451		451	
Votants		275	60,98%	269	59,65%
Exprimés		270	59,87%	266	58,98%
Candidats	Etiquette				
Claudine FEJEAN	Front de gauche	17	6,30%		
Denis MOULIN	Parti ouvrier indépendant	2	0,74%		
Corinne EHREL	Parti socialiste	70	25,93%	128	48,12%
Katell RIVOAL	Nouveau parti anticapitaliste	0	0,00%		
Jeanne-Marie FERNAGUT	Front national	22	8,15%		
Claude GUILLEMAIN	Bretagne nous avons foi en toi	2	0,74%		
Yann GUEGUEN	Lutte ouvrière	1	0,37%		
Philippe COULAU	Union démocratique bretonne	8	2,96%		
Xavier LEC'HVIEN	Union pour un mouvement populaire	126	46,67%	138	51,88%
Marie-Pascale MARTIN	Europe écologie-Les verts	22	8,15%		



Travaux

Caserne des pompiers



Les travaux de construction de la future caserne des pompiers sont en cours, à Parc ar Pellec, au bord de la route qui monte du terrain des sports vers le Port Clos. Il s'agit de bâtir un bâtiment aux normes actuelles pour les pompiers de Bréhat et les renforts venant du continent. La superficie au plancher est de 466 m² (Shon) et la hauteur de la construction : 5,78 m. Le maître d'ouvrage est le SDIS (Syndicat départemental d'incendie et de secours). La commune va participer au financement à hauteur de 700 000 € mais devrait être subventionnée pour une large partie de cette dépense. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du premier trimestre 2013.

Parc ar Pellec, Krec'h Simon



Des travaux importants sont en cours sur le terre Simon, à Parc ar Pellec et sur la route qui mène de la gendarmerie au Port-Clos. Ce sont d'abord des travaux d'assainissement pour permettre le raccordement à la station d'épuration, mais aussi d'enfouissement des câbles électriques et des câbles téléphoniques. La pose de l'éclairage public aura lieu probablement après l'été. La coordination préalable des interventions a été compliquée à mettre en place, même si toutes les routes ne sont pas concernées par tous les types de travaux. Il s'agissait impérativement d'éviter de creuser plusieurs fois les mêmes routes et de limiter la gêne des riverains et des utilisateurs de ces voies.

Fête des associations "Associat'île"

La fête des associations "Associat'île" s'est tenue le jeudi 29 décembre 2011, à la salle polyvalente, de 10h à 18h. Les associations bréhatines avaient donné rendez-vous à la population : l'Amicale Laïque, le Moulin du Birlot, le Comité de jumelage, Fert'île, le Comité des fêtes, Culture Loisirs, Club Marie-Thérèse, APPIB, les Albatros, les Sapeurs pompiers, le Syndicat d'initiative,

l'Association pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux, l'Art dans l'île. Chacune avait à sa disposition un stand où elle présentait ses animations et où elle proposait les réalisations de ses adhérents et bénévoles. Il était possible de se restaurer sur place, soit en dégustant des galettes, des crêpes du Comité des Fêtes ou des huîtres de l'Amicale

Laïque ainsi que le jus de pomme de Fert'île et le vin d'Alsace du Comité de Jumelage. Les propriétaires du Jardin des coquettes avaient aimablement prêté leurs tables et leurs chaises blanches donnant un air printanier, en avance sur le calendrier. Étant donné l'affluence, il aura fallu pour certains attendre un peu pour trouver une place libre. Pour la décoration de la salle, l'association Les amis de Kreiz ar mor avait prêté de grands panneaux peints, réalisés à l'Ehpad par l'animatrice et les résidents. Jean-Michel, animateur aux Rocs, nous a offert avec son accordéon des intermèdes musicaux bien sympathiques. Il a des talents de conteur que tout le monde a pu apprécier également à cette occasion. Cette manifestation a connu un beau succès avec une fréquentation importante tout au long de la journée. Chaque visiteur a pu rencontrer tous ces bénévoles qui tout au long de l'année proposent des animations diverses. Des remerciements et des encouragements pour eux.



La troupe de théâtre amateur "Comédîle"

Il y a un peu plus d'une année que s'est créée la troupe bréhatine de théâtre amateur qui s'appelle "Comédîle" et qui compte 16 membres. La première représentation a eu lieu le dimanche 18 mars à la salle polyvalente et a rassemblé plus de 120 spectateurs, petits et grands.

Durant la semaine précédant "cette première fois" sur les planches, les répétitions ont été quotidiennes, alors qu'auparavant, la compagnie se retrouvait en fonction des emplois du temps de chacun, une fois par semaine. Laurent, de la Compagnie de théâtre *Fracasse de 12*, en résidence sur l'île, leur a fait profiter de ses précieux conseils régulièrement.

Les trois coups... et le rideau s'ouvre. Le décor est planté. La pièce s'intitule "Fausses rencontres ordinaires", de Philippe Caure. L'histoire se situe autour d'un auteur prétentieux en mal d'inspiration, attablé à une terrasse de café sur la place d'un village. Il doit écrire une pièce, mais les idées lui font terriblement défaut. Là où il se trouve, il va être le spectateur de rencontres entre des personnes pittoresques ; ces rencontres fortuites vont donner lieu à des scènes cocasses. Les 16 comédiens vont par groupe de 2, jouer ces scènes de la vie simple, de gens simples, sur un ton léger et vaudevillesque.

Les différents tableaux montrent des situations de personnes au quotidien



La troupe de théâtre amateur Comédîle

banal, mais tellement réalistes.

Entre chaque épisode, l'ensemble de la troupe apportera, sur une musique du feuilleton Benny Hill, un changement dans le décor et installera le suivant. Les rires du public et les applaudissements ont montré que le succès était au rendez-vous et récompensait ainsi la performance de la troupe.

Les comédiennes de la troupe sont : Olivia, Delphine, Morgane, Laetitia, Myriam, Nadège, Elena, Danouchka, Edmée, Christine, Pierrette, Nadège et les comédiens : Boris, Vincent, Patrick, Eugène.

Pour la partie organisation, Maryvonne et Laurent, ainsi que Gaby.



La troupe Comédîle à l'issue de la représentation du 18 mars 2012

Assemblée générale de l'Association des îles du Ponant à Bréhat

L'assemblée générale annuelle de l'Association des îles du Ponant (AIP) est organisée à tour de rôle dans chacune des îles adhérentes. Elle a eu lieu cette année à Bréhat, à la salle polyvalente, le 9 mars 2012. La précédente assemblée générale qui s'était déroulée dans notre île avait eu lieu en septembre 1999.

Le jeudi 8 mars 2012 le conseil d'administration de l'AIP s'est tenu également à Bréhat.

80 personnes environ ont participé à l'assemblée générale. Le maire, Patrick Huet, a prononcé le traditionnel discours de bienvenue que nous reproduisons ci-dessous :



Le maire prononçant le discours de bienvenue.

“ Madame Gravière Troadec, Secrétaire Générale pour les affaires régionales, représentant Monsieur le Préfet de Région, Madame la Sénatrice, Messieurs les Sénateurs, Madame Danion, Conseillère Régionale, représentant Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne, Madame Goichon, Conseillère Régionale, représentant Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, Madame et Messieurs les Conseillers Généraux, Monsieur le Préfet maritime, Messieurs les Sous-Préfet, Monsieur le Vice-Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, Monsieur le Président de l'AIP, Messieurs les maires et membres de l'AIP, Mesdames et messieurs les élus, Mesdames et messieurs, Chers amis des îles,

Je suis très heureux et très honoré de vous accueillir ce matin, en mon nom et au nom du conseil municipal, dans cette salle polyvalente, à l'occasion de l'assemblée générale de notre Association des îles du Ponant. Cette salle est pour la population bréhatine un lieu de rencontre et de convivialité. Elle est fréquemment utilisée, notamment par les associations qui sont particulièrement dynamiques dans notre commune.

Avant toute chose, je tiens à vous présenter Bréhat en quelques mots : l'île de Bréhat, Enez Vriad en breton, c'est géographiquement un archipel et politiquement une commune de 315 hectares, 350 habitants en hiver et au moins vingt fois plus en pleine période estivale. Plus de 370 000 visiteurs viennent chaque année sur notre île qui comporte 835 maisons dont 82 % de résidences secondaires.

L'île dispose de plusieurs services publics : une mairie, une poste et une école primaire dont l'effectif est de 30 enfants. En matière de santé, le service médical est assuré, toute l'année, par un médecin libéral. Un Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) est rattaché à l'hôpital de Paimpol.

Nous disposons également d'un corps de sapeurs pompiers volontaires, d'un syndicat d'initiative, d'un sémaphore, d'une école de voile et d'un camping.

L'économie locale repose essentiellement sur le tourisme permettant le développement des activités maritime, commerciale, artisanale et agricole.

L'île est alimentée, en électricité et en eau, à partir du continent, par des installations sous-marines. La téléphonie fixe et mobile ainsi que l'internet sont de même qualité que sur le continent.

Dans le cadre de délégations de service public, les transports maritimes de passagers sont assurés par une société privée et les marchandises par une

barge appartenant au Conseil général exploitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. D'autre part, c'est une entreprise privée qui assure le transport de personnes sur l'île à l'aide d'un petit train routier. Elle effectue aussi le transport des marchandises.

Sur le plan religieux, Bréhat dépend de la paroisse de Paimpol. Un office est célébré, chaque fin de semaine.

Mais pour mieux connaître Bréhat il faut revenir sur son passé.

Son rôle dans l'histoire religieuse, militaire ou artistique est sans commune mesure avec sa taille.

L'archipel a été habité dès les temps les plus reculés et jusqu'à nos jours ainsi que l'attestent de nombreux sites et traces de vie, sites préhistoriques ou romains d'intérêt régional.

Le christianisme a largement été introduit dans l'Ouest par des moines et des saints venus de la Bretagne insulaire. C'est sur l'île Lavrec qu'aurait été éduqué, par St Budoc, St Gwenolé fondateur de l'abbaye de Landévennec dans le Finistère.



La tribune officielle.

Au cours de son histoire, à diverses reprises, Bréhat fut attaquée et ravagée par les troupes anglaises et espagnoles.

Et pour la petite Histoire, on prétend qu'un corsaire, Jehan Coatenlem, dont le bateau était basé à Bréhat, aurait indiqué à Christophe Colomb la route de l'Amérique.

Au XVII^e et XVIII^e siècle et ce sera encore vrai au XIX^e, Bréhat, compte tenu de sa situation géographique, est un endroit stratégique d'un point de vue militaire mais aussi maritime.

Durant la Révolution française, Bréhat ne connaît pas de problèmes particuliers. Elle devient commune en 1790 et compte à cette époque environ 1200 à 1300 habitants, essentiellement dans l'île sud. Les habitants sont pauvres. Les seules richesses viennent de la mer mais il n'y a pas de bois.

En 1832 le choléra viendra décimer la population. Néanmoins, le XIX^e sera une époque importante pour nos marins : marins d'Etat dont deux deviendront amiraux, mais aussi baleiniers et cap-horniers.

Le tourisme débute à la fin du XIX^e siècle. Bréhat attire des écrivains et des artistes, français et étrangers parfois célèbres (Renan, Fougère, espace inutile ? Chagall, Osterlind, Seevagen, Lapicque, Louis Guillaume qui passa une partie de son enfance à Bréhat...).

Le tourisme se développe considérablement au XX^e siècle. C'est un phénomène déterminant qui va avoir des conséquences importantes tant sur le plan économique que social. On observera une large augmentation des résidences secondaires au détriment des résidences principales, une diminution de la population permanente et active et un déclin des activités traditionnelles liées à la mer (pêche et navigation sur les bateaux de commerce ou de la marine nationale).

Mais revenons au présent. Je vous ai indiqué précédemment que la population disposait des principaux services nécessaires à une vie quotidienne de qualité.

Je vous précise, parce que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, que la vie associative tout au long de l'année est riche, dynamique et inventive. Nous comptons 16 associations déclarées à caractère culturel, sportif, social ou de défense du patrimoine.

Notre environnement est remarquable. Bréhat fut d'ailleurs le premier site classé de France en 1907. Nous sommes donc particulièrement attentifs à l'environnement et à sa protection.

Nous sommes confrontés comme toutes les îles à la problématique du traitement

des déchets. Les ordures ménagères sont transportées sur le continent après avoir été compactées et emballées. A terme, l'ensemble des déchets devront être expédiés sur le continent, le cas échéant, après un premier traitement sur place. L'étude d'une nouvelle déchetterie est terminée. Dès que nous aurons les accords nécessaires, je l'espère prochainement, les travaux pourront débuter.

La nouvelle station d'épuration, mise en service en 2008, a été le plus gros investissement jamais réalisé par la commune (1 500 000 € HT). C'est un ouvrage exemplaire sur le plan environnemental.

Tous ces équipements de service public - je pourrais y ajouter aussi la caserne des pompiers - indispensables à notre territoire insulaire, correspondent à des investissements très lourds pour notre commune.

L'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes d'Armor, l'Ademe, l'Agence de l'eau, ont toujours été à nos côtés en cofinçant nos projets car ils ont bien compris les problèmes spécifiques d'une commune insulaire. Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés pour le passé... et bien entendu pour le futur...

Nos parlementaires, députés et sénateurs, ont, bien compris, eux aussi, même si c'est un peu tard, la spécificité des communes insulaires.

L'Assemblée Nationale puis le Sénat ont adopté, dans les mêmes termes, un texte de loi qui exclut les mono communes insulaires de l'obligation de rattachement à une intercommunalité. C'est une grande victoire de la démocratie. J'en suis d'autant plus heureux que je me suis personnellement beaucoup impliqué dans ce dossier même si parfois j'ai eu le sentiment d'être un peu seul dans mes démarches. Ce n'est pas un choix idéologique mais un choix pragmatique et de bon sens. L'adhésion à une Communauté de communes, même la plus proche, ne nous apporterait pas grand chose. Nous ne voulions pas être dilués au sein d'un grand ensemble dans lequel les particularités de Bréhat ne seraient pas prises en compte et, à l'inverse, seraient source de difficultés pour les autres communes.

Bréhat, seule commune insulaire des Côtes d'Armor, est fière d'appartenir depuis sa création à l'AIP. Vous l'avez compris, comme toutes les autres îles, nous souhaitons tout faire pour maintenir une vie de qualité dans un cadre exceptionnel, bien entendu pour les résidents permanents ou secondaires mais aussi pour tous ceux qui viennent y

passer un temps plus ou moins long. Je conclurai par ces quelques vers d'un poète qui vécut, à Bréhat, Edmond Haraucourt - auteur du célèbre vers "Partir c'est mourir un peu" - :

Quand on connaît Bréhat, on y pense,
Quand on y pense, on y revient,
Quand on y revient, on l'adopte.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention du président de l'AIP, Denis Palluel.

Festival des Iles du Ponant "les Insulaires"

Après l'île d'Yeu (Vendée) en 2011, la deuxième édition du festival des Insulaires aura lieu du 14 au 16 septembre 2012 à Belle-Ile-en-Mer (Morbihan). Comme l'an dernier, notre île y disposera d'un stand. Le programme est disponible sur le site du festival.

<http://lesinsulaires.com/>



Vie des îles (suite)

Journal des îles

Le numéro 8 du journal des îles du Ponant, "Î-Liens", est paru. Dans cette édition, découvrez, entre autres, le Biche, le dernier thonier à voiles en restauration au chantier du Guip de Lorient., Retrouvez également un petit

récapitulatif de l'allongement de la taxe Barnier ainsi qu'un entretien avec Julien Froger, responsable du service Espaces naturels de Belle-Île qui nous interprète cette récente modification. Le supplément Eco-îliens n° 5 est

également paru.

Ils sont disponibles, en liens, sur le site de la commune :

<http://www.iledebrehat.fr/>

Environnement

Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages que l'on découvre encore à proximité des points de collecte sont un spectacle bien navrant. Devant l'incivisme de certains, on peut se poser la question suivante : sont-ce les mêmes personnes qui n'ont pas encore compris le message ? Bien sûr, pas de carte de visite !

Il est strictement interdit d'abandonner des objets de toutes sortes près des points de collecte comme nous l'avons vu récemment, un fauteuil, un micro-ondes, des restes de moquettes, etc. Ceux-ci doivent être obligatoirement déposés à la déchèterie. Les employés de la commune - par gentillesse - les ramassaient ; maintenant, c'est terminé. Aujourd'hui, ils ont la consigne de ne plus le faire.

Nous vivons dans un endroit fragile et la protection de cet environnement privilégié incombe à chacun d'entre nous.

En ce qui concerne les verres, il faut les mettre directement dans le conteneur



correspondant et non pas à côté. Si ce conteneur est plein, il faut, bien sûr, vous rendre à un autre point de

collecte : 35 conteneurs sont à votre disposition sur l'île.

Quant aux cartons, la consigne est de les plier. Leur dimension maximale doit être de 0,70 sur 0,70 m.

Les ordures ménagères, conditionnées dans des sacs, doivent être mises exclusivement dans votre poubelle individuelle et non pas dans les conteneurs des points de collecte réservés aux gens de passage.

Respecter ces consignes, c'est aussi respecter les employés de la commune et faciliter leur travail.

En période d'hiver, la déchèterie est ouverte le mardi et le jeudi après-midi de 13h45 à 16h15, en été tous les après-midi, sauf les dimanche et lundi de : 13h45 à 16h15.

Vie quotidienne

S.O.S. boîte aux lettres

Chaque maison doit être raccordée au réseau postal à l'aide d'une boîte aux lettres normalisée (260mm/260mm/340mm) équipée d'une serrure. Son positionnement doit être à plus de 1m du sol pour le dessous, et à moins de 1m50 pour le dessus. Ce sont les réglementations de la Poste elle-même. Vos nom et prénom doivent

figurer de façon lisible. Les lettres, les petits colis, les magazines, vous seront ainsi distribués plus facilement et vous les réceptionnerez en bon état, non déchirés et ni mouillés, ni perdus. Le travail du préposé à la distribution sera, de ce fait, facilité. Vous éviterez ainsi les déplacements au bureau de poste pour retirer vos

courriers en instance.

Si vous ne souhaitez pas voir votre boîte aux lettres encombrée par des avalanches de publicité, il vous suffira d'y apposer le logo "stop pub".

Votre boîte aux lettres, même pendant vos absences, ne doit pas être démontée.

Bruit, travaux de bricolage, tondeuse à gazon

Il est nécessaire de rappeler qu'un arrêté préfectoral du 27 février 1990 réglemente le bruit, les travaux de bricolage et le jardinage (cf. articles ci-dessous).

L'objectif est très simple : éviter de faire du bruit n'importe quand et déranger le voisinage. Une politesse élémentaire malheureusement parfois oubliée... même à Bréhat !

Article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité

sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou sciés mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4 bis :

Les occupants des locaux d'habitations ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, ma-

gnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Calendrier des animations

23 juin : Inter-associations. Feux de la St Jean.

16 au 20 juillet : Comité des fêtes. Stage de théâtre d'improvisation

18 juillet : Comité des fêtes. Fest Noz.

20 juillet : Comité des fêtes. Vide-grenier.

22 juillet : Comité de Jumelage. Vente de gâteaux.

25 juillet : Comité des fêtes. Fest-noz avec Apocalypse-noz.

1^{er} août : Comité des fêtes. Fest-noz avec Loened Fall et Marthe Vassalo.

3 août : Comité des fêtes. Vide-grenier.

Du 4 au 10 août : L'Art dans l'Île. Exposition peintures/sculptures.

11 août : Les Albatros. Régate.

12 août : Comité des Fêtes. Concours de vélos et carrioles décorés.

15 août : Association pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux bréhatin. Kermesse.

Comité des fêtes. Fest-noz.

18 août : L'Art dans l'Île. Bréhat d'avant en cartes postales.

21 au 23 août : Comité des fêtes. Stage de chants avec Mandra.

22 août : Comité des fêtes. Fest-noz.

7/8/9 septembre : Fert'Île. Proto Festival

14/15/16 septembre : Festival des îles à Belle-Île-en-Mer.

31 octobre : Comité des fêtes. Halloween.

3 novembre : Comité des Fêtes – Bourse aux jouets – Troc aux plantes.

27 décembre : Inter-associations. Fête Associat'Île.

Ces manifestations sont annoncées avec les réserves d'usage. Vérifiez leur programmation auprès des organisateurs.

Informations

Site Internet de la commune @

La commune dispose d'un site internet. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour. Son adresse : <http://www.iledebrehat.fr/>

Outre de multiples informations pratiques, vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès verbaux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr, les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti régulièrement par courriel des derniers articles publiés sur le site et bien entendu de la disponibilité de la version électronique de Bréhat Infos, inscrivez-vous directement sur le site.



Les oiseaux de l'archipel bréhatin



Depuis son numéro 45 (février 2007), Bréhat Infos publie régulièrement une photo d'oiseaux réalisée par Jacques Potier. Nous rappelons aux amateurs d'oiseaux et/ou de belles images qu'ils peuvent consulter sur le site de la commune (<http://www.iledebrehat.fr/>) deux diaporamas.



Numéros utiles

SAMU 15
POMPIERS 18
POLICE 17
APPEL URGENCE EUROPÉEN
(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus) **112**
CENTRE ANTI-POISONS
RENNES 02 99 59 22 22
Mairie 02 96 20 00 36
Télécopie : 02 96 20 01 92
Médecin Bréhat 02 96 20 09 51
Gendarmerie
Bréhat (été) 02 96 20 04 21
Paimpol 02 96 20 80 17
Petit train routier 06 86 77 85 46
02 96 20 04 06

Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,40 € pour le poids maximum. Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an. Voir aussi la rubrique Site internet de la commune.

Distinction

Marie-Jo Chombart de Lauwe Grand croix de la Légion d'honneur



Nous avons présenté, dans le dernier numéro de Bréhat Infos, la visite à Bréhat des élèves du collège Marie-Jo Chombart de Lauwe. Ils ont été reçus par cette grande résistante qui a donné son nom à leur collège.

Lors de la promotion de Pâques, Marie-Jo Chombart de Lauwe a été élevée au grade de Grand Croix, soit le plus haut grade dans l'ordre

de la Légion d'honneur. Nous la félicitons très chaleureusement. Cette distinction exceptionnelle - puisqu'elle ne compte qu'environ 80 titulaires - vient récompenser un parcours tout aussi exceptionnel.

Avant cette promotion, la commune avait souhaité que Marie-Jo Chombart de Lauwe puisse donner une conférence à Bréhat. Ce sera chose faite, à la salle polyvalente, le 16 août prochain. Nous vous invitons à venir nombreux l'écouter.



Etat-Civil

Mariages

Katia, Isabelle BERNARD et
Gwendal, Jean-Marc Yves Hyacinthe TOMASI
..... Le 26 mai 2012

Marie Sabriti CROSET et
Sébastien, René, Yves LE MOULLEC
..... Le 2 juin 2012

Décès

Augustine Marie LEON veuve LE FLOHIC
..... Le 29 novembre 2011

Simone Lucienne DAIGRE veuve RIGOLLET
..... Le 17 janvier 2012

Monique Nicole CHALBOT veuve STEPHAN
..... Le 23 janvier 2012

Jean Joseph GERARD
..... Le 18 février 2012

Directeur de la publication :
Patrick Huet, maire
iledebrehat@mairie-brehat.fr

Coordonnateur : Jean-Luc LE PACHE, adjoint
jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation : Groupe RoudennGrafik
Plérin - Tél. 02 96 58 02 03